

**Introduction.-** Schématiquement, le concept de monnaie fait appel à un triple aspect : matériel, spatial et temporel. Il s'agit d'un instrument de mesure de la valeur (approche matérielle ou statique), communément accepté par une communauté ou une nation (approche historique ou temporelle) et qui a cours sur le territoire donné de cette communauté ou de cette nation (approche géographique ou spatiale). Le renouveau libéral à l'œuvre depuis les années 70 ainsi que la montée en puissance concomitante de la formalisation mathématique vont amener certains économistes à épurer le concept de monnaie de sa dimension dynamique pour le traiter exclusivement sous l'angle de la rationalité économique au sens strict : la monnaie devient un simple étalon de valeur qui a cours sur un marché donné. Cette nouvelle donne monétaire va donc se traduire par un rééquilibrage au profit d'une approche « scientifique » (au sens des sciences de la nature), plus statique (par définition) et au détriment de l'approche temporelle (qui fait appel aux apports des sciences humaines, notamment l'histoire et la science politique). C'est dans ce contexte qu'est née la notion de zone monétaire optimale (ZMO). Lorsque Robert Mundell a lancé ce concept dans les années 60, le point de départ de son analyse fut de connaître les avantages et les inconvénients des différents systèmes de taux de changes (fixes ou flexibles), à partir d'un modèle « keynésien ». Partant, une définition formelle et spatiale de la monnaie est née. Il s'agissait de répondre à la question suivante : « à quelle(s) condition(s) devient-il optimal d'introduire une monnaie unique dans une zone géographique donnée ? ». La réponse qui fut apportée est à la fois relative et incomplète : d'une part, en effet, elle se formule systématiquement par le truchement du taux de change ; de l'autre, son cadre d'analyse est celui de deux zones géographiques distinctes. Les autres critères de la zone monétaire optimale formulés au cours des décennies 60 et 70 n'apporteront pas de définition positive et absolue, pas plus qu'elles n'éclaireront la légitimité de la monnaie dans un cadre national. De manière générale, cette vision absolue et positive n'a d'ailleurs guère intéressé l'Ecole aujourd'hui dominante dans la mesure où elle implique une grille de lecture et de recherche qui soit tant dynamique que pluridisciplinaire. Prisonnière du *hinc et nunc*, la théorie libérale s'est montrée, ici comme ailleurs, réticente à s'ouvrir à d'autres disciplines académiques qui pouvaient pourtant l'aider à surmonter ses propres apories. Le but de cette contribution sera donc de tenter un nouvel équilibre temporel et pluriel de la notion de zone monétaire optimale. Ses deux critères majeurs feront seuls l'objet d'un examen théorique et empirique, à savoir le critère de la mobilité des travailleurs et celui du fédéralisme budgétaire. Il s'agira de s'intéresser à ce qui est en amont des ces deux éléments fondamentaux définissant une ZMO.

## I. LA MONNAIE, INSTRUMENT D'ÉCHANGE, INSTRUMENT DE CONFIANCE

### A) Le temps, l'argent, la confiance

Historiquement, l'histoire de la monnaie se confond avec un processus qui mêle confiance et croyance, c'est-à-dire d'adhésion d'une communauté donnée à un consensus sur la valeur et le rôle que jouera cette monnaie pour régler les transactions quotidiennes de ses membres. Ce fut le bétail qui, chez les peuples pasteurs, devint la monnaie habituelle. Les traditions

homériques nous en ont conservé la preuve. A Rome divers auteurs, notamment Varron, attribuent au mot « pecus » qui désigne le bétail, l'origine du mot « pecunia », servant à désigner la monnaie. Plus tard encore l'usage prévalut dans toutes les sociétés civilisées de réserver le caractère monétaire à certains métaux dits métaux précieux : le cuivre d'abord, puis l'argent et l'or. La monnaie métallique devait d'ailleurs subir, au cours des temps, de multiples transformations. Le métal fut d'abord employé en lingots irréguliers qu'il fallait peser et dont on devait éprouver la composition pour en déterminer la valeur. La vente d'or ou d'argent imposait d'ailleurs souvent la pesée du métal en présence de témoins. C'est dire que même lorsque la monnaie avait de la valeur en elle-même, elle n'en requérait pas moins des mécanismes créateurs de confiance (pesée, recours aux témoins, etc.). Cela deviendra encore plus vrai lorsque l'« aes signatum », la monnaie frappée, remplaça, dans les échanges, l'« aes rude », le lingot brut. Cette substitution ne s'opéra d'ailleurs pas subitement. La plupart du temps, elle dut être le résultat de certains progrès antérieurement réalisés. De bonne heure l'autorité publique intervint pour certifier le titre du métal, sa composition chimique. Pour prévenir les dangers d'altération matérielle de cette monnaie par soustraction d'une partie de sa substance métallique, on dut multiplier les empreintes officielles et ce fut ainsi qu'on fut amené finalement à donner à la monnaie la forme de rondelles aplaties ou « pièces » qu'elle revêt jusqu'à aujourd'hui.

Là ne devait pas s'arrêter au surplus l'évolution historique de la monnaie. De ce que l'Etat pouvait efficacement, en certifiant la valeur du métal, donner au lingot le caractère de monnaie, on devait assez facilement être conduit à penser qu'il pourrait, par une affirmation de même nature, conférer la qualité monétaire à une marchandise quelconque, la valeur propre de cette marchandise fut-elle minime. Et de là est né le papier monnaie qui, en dehors de toute représentation métallique, a la prétention de se maintenir dans la circulation par la seule valeur qu'il doit à l'affirmation, c'est-à-dire à la volonté de l'Etat. Ainsi donc et comme toutes les sciences sociales le reconnaissent à des degrés divers, la monnaie n'est pas seulement une marchandise tirant sa valeur de la substance même qui la constitue ; c'est aussi et surtout un signe de valeur. En clair, à côté de la valeur réelle tenant à la nature même de la marchandise choisie comme monnaie, il y a la valeur monétaire, la valeur nominale et celle-ci résulterait exclusivement de la frappe, c'est-à-dire de la volonté de l'Etat manifestée par le sceau apposé sur la monnaie. Ce qui fait, alors, que qu'une monnaie circule avec la valeur que lui attribue la frappe, c'est qu'elle inspire confiance. Or cette confiance qui, pour la plupart des monnaies, tient à l'égalité de leur valeur nominale et de leur valeur réelle, peut aussi dans certains cas, naître de l'intervention de l'Etat. Si les agents sont amenés à penser que, par l'autorité de la loi, une pièce dont la valeur nominale est en partie fictive sera cependant acceptée d'un commun accord et sans résistance dans les paiements, rien n'empêchera que cette pièce puisse se maintenir dans la circulation sans subir aucune dépréciation. En pareil cas, la volonté de l'Etat se trouve ratifiée par le consentement universel de la collectivité dans laquelle cette monnaie circule. L'Etat est donc à l'origine de la confiance qu'ont les agents dans les monnaies modernes. Cette délégation de pouvoir vers l'Etat est le fruit d'un long processus : l'Etat devient l'agent suprême qui cristallise la confiance que les agents ont les uns envers les autres. La souveraineté réside bien dans le peuple, et le symbole à la fois vertical et horizontal en sera l'Etat. C'est ce qu'expriment fort clairement Aglietta et Orléan : « la croyance est un processus collectif. Pourtant elle résulte des interactions subjectives entre les agents économiques. Elle exprime la représentation de l'appartenance de chacun à la collectivité formée par l'interdépendance de tous »<sup>1</sup>. En filigrane apparaît la définition de l'Etat telle que Max Weber l'avait formulée : « un pouvoir de contrainte, s'exerçant sur une population,

---

<sup>1</sup> Aglietta M., Orléan A., *La Monnaie Souveraine*, Odile Jacob, 1998

rassemblée sur un territoire ». Autrement dit l'Etat « est une société publique organisée »<sup>2</sup>. Or celle-ci n'a rien d'une génération spontanée, pas plus que la monnaie.

## **B) Confiance, monnaie et souveraineté : des processus parallèles**

La monnaie est-elle considérée par les individus citoyens comme partie prenante des symboles qu'ils ont délégués à leurs représentants ou bien est-ce simplement un instrument de compte neutre et détaché de la relation politique ? En fait, la souveraineté est une notion aux contours incertains, mais qui va au-delà du droit ou de la science politique. Elle émane d'un peuple ou d'une nation (au sens juridique de ces termes) qui la délègue à un souverain par contrat, souverain qui devient le symbole de l'acceptation d'un certain ordre politique et économique dans le cadre d'un territoire donné. Le contrat social, fondement de la souveraineté, revêt ainsi une multiplicité d'expressions dont le contrat « monétaire » est l'une des plus importantes. Ainsi la monnaie, loin d'être simplement un « numéraire » statique ou une unité de compte comme nombre d'économistes ont eu tendance à le considérer, est en réalité un symbole fort des croyances et des représentations collectives liés à la valeur en tant que concept philosophique et anthropologique. Mais elle est aussi plus que cela puisque « les agents entretiennent avec la monnaie un rapport qui n'est pas de l'ordre du contrat, qui ne fait pas l'objet d'un calcul, qui n'est pas transparent à chacun en ce sens que personne ne peut s'affirmer être l'auteur de cette norme fondamentale » (Aglietta et Cartelier, 1998). Une monnaie nécessite donc, comme nous l'avons étudié, un élément crucial : la croyance et donc la confiance. Outre la dimension horizontale que la science économique a tendance à privilégier (un lien marchand décentralisé), la confiance introduit donc une dimension verticale qui représente la hiérarchie des valeurs. Le problème vient du fait que les travaux entrepris jusqu'ici, s'ils ont apporté un éclairage fondamental quant à la signification de la monnaie dans le champ social, ils ne dévoilent pas réellement ce qui est en amont des notions de confiance, de légitimité ou de croyance. Ils évoquent les termes de collectivité, de société, de groupe, de communauté sans jamais mentionner le terme de nation, concept pourtant essentiel pour comprendre cette relation verticale sus-mentionnée. C'est, en effet, de la nation que découle l'adhésion à des normes communes qui impliquent par la suite la confiance dans l'ordre politique et social dont l'ordre monétaire n'est qu'une émanation.

« L'on parvint à concevoir qu'une monnaie portant l'empreinte de la souveraineté ou du chef de la nation devait être frappée par des préposés de confiance, et non par des fermiers avides de gains ». Ces lignes, que l'on doit à Mirabeau<sup>3</sup>, résument le lien étroit qu'il existe entre monnaie, confiance et souveraineté. Le souverain désigne, si l'on se réfère à Emile Littré, « ce qui est excellent en son genre, ce qui est au plus haut degré de son genre ». La monnaie au sens moderne, la monnaie signe, apparaît historiquement durant les mêmes périodes d'apparition des Etats souverains. L'interdépendance de tous envers tous que cristallise la monnaie semble également définir la souveraineté populaire. Rousseau dans son *Contrat Social* avait défini le peuple comme étant composé de l'ensemble des individus peuplant le territoire soumis à l'Etat. Tout individu est citoyen par cela même qu'il n'a accepté de se soumettre à la volonté générale que parce qu'on lui assure en contrepartie le droit de participer à l'élaboration de celle-ci. Ainsi « dans la théorie de la souveraineté populaire telle que la conçoit Rousseau, chacun des individus formant le corps social est détenteur d'une parcelle de la souveraineté »<sup>4</sup>. On a ici le pendant politique de la conception monétaire telle

---

<sup>2</sup> Ardant P., *Droit Constitutionnel et Science Politique*, 12<sup>ème</sup> édition, LGDJ, 2000

<sup>3</sup> Mirabeau, *Collection*, Tome V, page 62, La Pléaïde, 1988.

<sup>4</sup> Chantebout B., *Droit Constitutionnel et Science Politique*, Armand Colin, 2000.

que l'Histoire l'a conçue. Chaque agent détient de la monnaie, c'est-à-dire une parcelle de la dette que les autres ont envers lui. L'Etat souverain, par le sceau qu'il y appose, reconnaît la valeur de cette dette. L'agent accepte la monnaie parce qu'il sait que les autres agents l'acceptent également. La souveraineté monétaire peut ainsi se définir comme le paroxysme de la confiance que les agents-citoyens ont les uns envers les autres, envers l'Etat et partant, envers leur monnaie. Dans l' « état de nature » au sens de Hobbes, l'homme est un loup pour l'homme : il n'y a donc aucune confiance ni croyance collective et chacun vit pour se protéger des autres. Dans un tel état, la monnaie doit refléter sa valeur intrinsèque de manière extrinsèque et sans ambiguïté. A mesure que les individus délèguent leur pouvoir de nuire à autrui à un souverain, la monnaie s'impose en suivant le même cheminement : l'acceptation d'une monnaie signe est synonyme de la reconnaissance d'un esprit collectif, et plus encore, d'un esprit national.

Cette thèse est encore plus prégnante si l'on considère la théorie de la souveraineté nationale. Selon Sièyes, la souveraineté appartient au peuple, certes, mais pas au peuple pris dans son ensemble en tant qu'entité abstraite. Mais conférer la souveraineté à tous les membres de la population peut se heurter à l'impossibilité de conférer le droit au suffrage à certains individus notoirement incapables d'avoir une volonté propre tels que les enfants ou les aliénés. Sièyes résout la difficulté en considérant le peuple comme une entité abstraite qu'il appelle la nation. Le peuple c'est la nation. La nation est souveraine mais elle constitue une personne morale distincte des individus qui la composent : elle a une volonté propre. Selon le mot de Renan, la nation est « un plébiscite de tous les jours ». Elle implique l'appartenance des individus à un creuset linguistique, culturelle et historique. Or la monnaie, et surtout la monnaie signe, en tant qu'instrument produisant croyance et confiance, fait partie des symboles d'appartenance nationaux. Ainsi donc, la monnaie relève de la souveraineté (qu'elle soit populaire ou nationale) et à ce titre elle en constitue l'une des expressions les plus fortes.

La souveraineté nationale implique pourtant un système représentatif : ce dernier implique de transférer le pouvoir réel à une très petite élite, élue certes, mais qui ne sera comptable des décisions devant personne, sur laquelle aucune pression ne saura être admise et qui saura concilier la volonté populaire qu'elle représente avec les intérêts de la classe à laquelle elle appartient. Là encore, cette lecture de la structure et de la séparation des pouvoirs donnée par la science politique peut être appliquée à l'économie. La délégation de battre monnaie conférée par le peuple à la Banque centrale constitue le pendant économique et monétaire au régime représentatif. Cette dernière fixera la quantité de monnaie en circulation et son prix (le taux d'intérêt) en fonction des intérêts nationaux mais également en fonction de ses intérêts propres. La politique dite de désinflation compétitive mise en œuvre pendant les années 80 et 90 peut être lue à l'aune de cette analyse : elle a permis de juguler le taux d'inflation à deux chiffres qui handicapait l'économie française au début des années 80 ; ensuite elle a traduit, par sa persistance, les intérêts de la classe au pouvoir (Fitoussi, 1995).

## **II) L'IMPOSSIBLE EMERGENCE D'UNE ZMO SANS SOUVERAINETE : THEORIE ET PRATIQUE**

L'histoire des unions monétaires enseigne que l'unification monétaire suit toujours l'union politique (Todd, 1998). Ainsi, l'idée allemande de l'unification part de la protection douanière pour atteindre le couronnement d'une monnaie nationale. Le Zollverein, en effet, union

douanière de l'Allemagne achevée pour l'essentiel dès 1854, a précédé la genèse du mark, qui suit, avec la fondation de l'Empire wilhelmien, la guerre franco-prussienne de 1870-1871. L'exemple américain du siècle dernier est lui aussi emblématique de cette thèse. Il est donc rationnel d'essayer de comprendre le lien qui unit souveraineté et zone monétaire. Les exemples historiques cités avancent que la souveraineté nationale, une fois établie sur une zone, rend possible l'introduction d'un même numéraire dans cette zone. Nous tenterons de rappeler brièvement les deux critères qui nous semblent fondamentaux d'une ZMO avant de les confrontés à une analyse pluridisciplinaire et aux faits stylisés.

## **A) Retour sur la notion de zone monétaire optimale**

Une zone monétaire est qualifiée d'optimale s'il apparaît économiquement rationnel d'utiliser une même monnaie à l'intérieur de cette zone. Il faut donc déterminer les critères qui permettent d'apprécier cette « optimalité ». A l'origine, le débat sur les zones monétaires optimales s'est instauré pour éclairer le choix entre les régimes de changes fixes et de changes flexibles. Il s'agissait de savoir à partir de quel moment deux pays ont intérêt à se lier entre eux par un système de changes fixes. Aujourd'hui, les arguments employés à ce débat sont repris dans la discussion sur le passage à la monnaie unique. Nous analyserons ici tous les critères qui fondent une zone monétaire optimale. En effet, la vulgarisation économique tend à considérer que seul Mundell avec la mobilité des facteurs a établi le critère d'une ZMO. En réalité, les travaux de Mundell ont connu une réelle postérité et les critères définissant l'optimalité d'une zone ont fait l'objet de travaux approfondis qui s'étalent sur une dizaine d'années. A telle enseigne que nombre d'auteurs considèrent que les critères mis en évidence sont cumulatifs et non supplétifs. Dans cette perspective, le critère mis en lumière par Mundell représenterait donc une condition nécessaire mais non suffisante de l'optimalité.

### ***1) La mobilité des facteurs***

Le point de départ de l'approche structurelle est l'article de R Mundell rédigé au début des années 60. Partant de la théorie traditionnelle des avantages comparatifs mise en évidence par David Ricardo en 1803, Mundell va remettre en cause l'une des hypothèses fortes de cette théorie, à savoir l'immobilité internationale des facteurs de production. Naturellement, Ricardo admet qu'au sein d'un même pays, les facteurs de production peuvent se déplacer librement. L'extension de cette mobilité au plan international va être pour Mundell l'occasion de démontrer que, par elle-même, la mobilité constitue un critère susceptible de définir une ZMO. Deux pays ou deux régions peuvent adopter une monnaie unique s'il existe d'autres moyens permettant de contrecarrer la perte de l'instrument du taux de change comme moyen de rétablir l'équilibre suite à un choc asymétrique. En l'occurrence, si la mobilité du facteur travail entre ces deux zones ou ces deux régions est réelle, alors le chômage découlant d'un choc asymétrique sur l'une des deux zones pourra se résorber par le fait que les chômeurs iront sans difficultés vers la zone où la croissance est la plus forte. Le taux de change qui règle les valeurs relatives de deux monnaies de la zone, autre levier permettant ce rééquilibrage devient, dans ce cas, superflu.

### ***2) L'intégration fiscale***

En 1970, H.G.Johnson<sup>5</sup> propose un nouveau critère permettant de définir une zone monétaire optimale. Il s'agit de l'intégration fiscale. « *L'intégration fiscale se définit à travers la*

---

<sup>5</sup> H.G.Johnson, « Further Essays in Monetary Theory », Harvard University Press, 1970.

*présence d'un mécanisme de stabilisation automatique des* déséquilibres entre les régions. »<sup>6</sup>. L'intégration fiscale suppose qu'il existe des transferts budgétaires entre les régions d'un Etat, transferts qui passent par le truchement d'un budget fédéral. Le raisonnement est simple : comme la demande globale s'accroît dans la région B, son activité économique va se développer : les impôts dont cette région s'acquitte au profit du budget fédéral vont croître tandis que le budget social de l'Etat va être moins sollicité en raison du faible nombre de chômeurs de la zone en expansion. A l'opposé, la région A va entraîner en phase de dépression. Les revenus vont ainsi diminuer tandis que le chômage apparaîtra : la contribution de la région A en matière d'impôts est plus faible ; en revanche, elle perçoit un volume croissant d'allocations-chômage. Ces transferts fiscaux de la région A vers la région B vont compenser le choc initial. En effet, la demande de la région A va être revigorée par l'apport du budget fédéral ; la demande en B, quant à elle, est macroéconomiquement freinée par l'accroissement des prélèvements. Le transfert entre les régions B et A suppose sinon l'existence d'un mécanisme proche du fédéralisme budgétaire du moins un consensus politique. Celui-ci est établi automatiquement au sein d'une même nation qui possède un budget unique. Mais lorsque les budgets ne sont pas centralisés, le transfert n'est plus automatique : la région A va devoir emprunter auprès de la région B. On entre ici dans le domaine de l'intégration financière. Au total, pour Johnson, une forte intégration fiscale par le biais d'un budget fédéral est de nature à réduire les effets d'un choc asymétrique. Si la demande se déplace des produits de A vers les produits de B, le choc asymétrique sera partiellement compensé par la diminution des versements de A au budget fédéral et un accroissement des revenus de A provenant des dépenses fédérales. Le critère de l'intégration fiscale implique l'existence d'un gouvernement fédéral dans la définition d'une ZMO. Pour l'Europe cela signifierait que l'introduction de l'euro devrait s'accompagner d'une forme d'intégration fiscale. On peut penser à un budget européen qui aurait explicitement une fonction redistributive au sens de Musgrave.

### 3) *L'intégration financière*

Travaillant sur les marchés de capitaux américains et leur rôle dans l'optimalité de l'économie américaine, J.C.Ingram, étend, en 1962<sup>7</sup>, ses travaux au rôle de ces marchés dans la définition d'une ZMO. Pour Ingram, si la mobilité des capitaux est telle que les déficits financiers de certaines régions peuvent être comblés par les excédents des autres régions, alors la zone monétaire en question est optimale. En clair, comme le note Michel Dévoluy, « le critère de l'intégration financière repose sur une idée simple : ***une zone monétaire est optimale si la fluidité des capitaux entre les régions excédentaires et les régions déficitaires est assurée.*** »<sup>8</sup>

Les déséquilibres économiques entre régions sont inéluctables. Si l'on pouvait les mesurer, ils se traduiraient par l'établissement de balances de paiements inter-régionaux. Pourtant, rien n'est visible : cela tient au fait que les marchés de capitaux permettent une répartition optimale des épargnes disponibles vers les placements les plus rentables. Ces mécanismes conduisent à égaliser les taux d'intérêt sur les mêmes types d'actifs.

***Si les marchés sont financièrement intégrés, alors les taux d'intérêt en vigueur dans les deux régions considérées tendent à s'égaliser.*** Cette conclusion est une fois de plus un corollaire de la théorie de la parité des pouvoirs d'achat. En effet, comme pour les différentiels d'inflation analysés plus haut, le taux de change est un paramètre permettant

<sup>6</sup> Voir Dévoluy M., « l'Europe Monétaire », Hachette Supérieur, 1996.

<sup>7</sup> J.C.Ingram, « Financial Integration and Optimum Currency Areas », AER, mars 1962.

<sup>8</sup> Dévoluy M., op.cit.

d'égaliser les rendements des actifs libellés dans différentes monnaies. Mais si dès le départ, ces taux d'intérêt sont identiques entre les deux zones, alors le taux de change devient une variable inutile. Elle peut donc disparaître. Il devient, dès lors, possible d'aller vers la monnaie unique. Il convient toutefois de relativiser cette conclusion. Tout d'abord, il est à remarquer que la liberté de circulation des capitaux effective en Europe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1990 n'a pas suffi à imposer l'euro. Par ailleurs, il faut noter, en sus, les points suivants :

- Eu égard au fonctionnement même des marchés financiers et des comportements de spéculation et de prophéties auto-réalisatrices, la mobilité des capitaux peut au contraire s'avérer déséquilibrante. En effet, les expériences récentes montrent que les capitaux peuvent, fuir un pays déficitaire, en espérant une dévaluation. Ce faisant, la dévaluation a bien lieu...
- En outre, il faut prendre garde à la dichotomie entre l'économie réelle et l'économie monétaire. En effet, les flux financiers peuvent contribuer à un financement des déficits. Ils ne conduisent pas, pour autant, à l'ajustement des « fondamentaux ». Il y a donc lieu de distinguer le *financement* de l'*ajustement*.

Un modèle réalisé par de Grauwe<sup>9</sup> repose sur deux hypothèses : les bénéfices de l'Union monétaire tendent à s'accroître avec le degré d'ouverture de l'économie. Plus l'intégration commerciale et financière est forte, plus les bénéfices engendrés par la stabilité des taux de changes et l'existence d'une monnaie unique deviennent importants. Inversement, cette intégration commerciale et financière réduit les coûts de la monnaie unique car l'ajustement par le taux de change devient de moins en moins opérant. En effet, une variation des taux de change dans une économie fortement intégrée tend à engendrer davantage d'effets nominaux que d'effets durablement réels : la modification du taux de change nominal ne garantit pas la modification du taux de change réel.

### 3) La diversification des produits

Le raisonnement proposé par Kennen, en 1969<sup>10</sup>, s'efforce de prendre en compte l'apport de MacKinnon en termes d'ouverture commerciale. Selon lui, un pays peu diversifié doit former une zone monétaire indépendante. En effet, si un pays a un tissu économique fortement spécialisé sur un type de produits, ce pays se trouve dans une situation de vulnérabilité par rapport aux chocs exogènes, dans la mesure où, si un tel choc survient, l'économie de ce pays ne pourra y parer en se rabattant sur les autres productions puisque celles n'existent pas. On retrouve, là encore, une argumentation fondée *sur la protection efficace d'une économie face aux chocs exogènes*.

Prenons le cas d'une économie nationale, ou d'une région, spécialisée dans la production de pétrole (ce qui est le cas des pays de la péninsule arabique par exemple). Si un choc se produit dans ce secteur, pratiquement toute l'économie sera concernée<sup>11</sup>. C'est ce qui se passe depuis quelques années dans les pays du Golfe arabo-persique où la chute brutale des cours du pétrole a entraîné une remise en cause de l'ensemble de l'économie de ces pays. Cela peut être un choc de demande (baisse de la demande internationale de pétrole, par exemple) ou un

---

<sup>9</sup> De Grauwe (1990) : "La Discipline Budgétaire dans les Unions Monétaires", *Vers l'Union Economique et Monétaire*, Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, Documentation Française, pp.161-180.

<sup>10</sup> Kennen, « Product diversification and optimum currency areas », AER, 1961.

<sup>11</sup> La question s'est notamment posée lors de ce que l'on a appelé le syndrome hollandais. Le choc survenu sur le prix des hydrocarbures durant les années 70 a transformé la structure industrielle des Pays-Bas en créant un appel d'air de ce secteur, au détriment des autres. Cela semble également avoir été le cas en Norvège à la fin des années 70.

choc d'offre (événements internationaux du type de la guerre du Kippour de 1973 entraînant une explosion des prix du baril de Brent)

De tels chocs dépriment la demande internationale, soit directement (choc de demande), soit indirectement, à travers la hausse des prix (choc d'offre). Une dévaluation de la monnaie va contribuer à rétablir le niveau antérieur des exportations dans le secteur du textile. Toute l'économie retrouve ainsi son équilibre.

***Ainsi, il apparaît qu'une économie spécialisée sur un secteur de production donné est plus sensible aux chocs qu'une économie diversifiée.*** Dans une économie diversifiée, un choc dans le secteur du pétrole ne concerne qu'un secteur parmi d'autres. Ses effets n'affecteront pas l'ensemble de l'économie. Il n'y a donc pas de raison de réagir par une dévaluation<sup>12</sup>.

Un détour par la théorie des chocs exogènes permet d'éclairer l'analyse à ce stade. Il a été vu *supra* qu'il existe deux types de chocs, des chocs asymétriques et des chocs de nature symétrique. Par définition, ***une économie spécialisée*** est appelée à subir des chocs touchant des secteurs spécifiques c'est-à-dire des chocs asymétriques. En revanche, les économies diversifiées se ressemblent beaucoup dans leur structure. Elles ont donc tendance à subir les mêmes types de chocs. Ce sont alors des chocs symétriques. Or, comme cela a été démontré précédemment, seuls les chocs asymétriques peuvent être efficacement corrigés par une manipulation des taux de change<sup>13</sup>.

Au total, plus une économie est spécialisée, plus son taux de change lui est utile pour corriger les effets des chocs exogènes qui ont tendance à fréquemment toucher ce pays. *A contrario*, plus les économies sont diversifiées, plus leur taux de change est superflu, ces économies ayant, structurellement, les moyens de parer les effets d'un choc exogène. Elles tendent donc à former une ZMO. Apparemment, le critère de diversification des produits s'applique bien aux Etats de l'UEM et notamment à ceux qui ont été sélectionnés pour participer à la troisième phase prévue par le Traité de Maastricht. Beaucoup sont très diversifiés : ils seraient donc prêts à passer à l'euro.

**Conclusion sur la théorie de la ZMO :** Ainsi, l'étude des différents critères permettant de définir une ZMO a permis de mettre en exergue quatre éléments :

- 1) Le taux de change est une variable d'ajustement permettant de contrecarrer les chocs asymétriques qui frappent les économies nationales. La perte de l'instrument du taux de change doit être compensée par l'existence d'autres mécanismes d'ajustement, comme la parfaite mobilité du travail ou l'intégration fiscale.
- 2) Lorsque des ensembles économiques ont des structures et des performances convergentes, ils tendent à former une zone monétaire optimale.
- 1) Avec l'entrée en vigueur de l'euro, la BCE est la seule instance à pouvoir conduire la politique monétaire, c'est-à-dire que les politiques monétaires nationales ont disparu. ***Parallèlement, et selon le mot de Dévoluy, « il faut donc que se dégage un consensus, au niveau de l'Union, sur la finalité de la politique monétaire. Et c'est de ce consensus sur l'objectif de la politique monétaire, que pourra se dessiner une conception claire de la politique budgétaire, dans une nouvelle forme de policy mix inédite »***<sup>14</sup>.
- 2) Dans une zone monétaire optimale ou non, l'autonomie des politiques budgétaires nationales devient problématique. En effet, les interventions budgétaires des Etats ne sont

<sup>12</sup> Le cas inverse se pose dans les pays du Tiers-Monde par exemple. Ainsi, les dévaluations compétitives des pays du sud-est asiatique sont à considérer en parallèle avec la très faible spécialisation de l'économie.

<sup>13</sup> Voir section précédente.

<sup>14</sup> Dévoluy M., op.cit.



pas sans effet sur la politique monétaire unique (on reviendra ultérieurement sur ce point fondamental). Cette autonomie sera très difficile à maintenir pour deux séries de raisons. D'une part, les politiques budgétaires nationales ont des effets de contagion sur les autres pays ; il faudra donc une forte coopération. D'autre part, le fédéralisme fiscal est un facteur essentiel d'intégration. Il implique l'abandon d'une partie de l'autonomie budgétaire au profit de l'Union.

Peut-on cependant concilier approche structurelle et approche conjoncturelle de la zone monétaire ? Il semble que les deux approches n'ont pas le même objectif. L'approche structurelle définit à quelles conditions une union monétaire est optimale de longue période. L'approche conjoncturelle fixe les conditions nécessaires à la constitution de l'union monétaire lorsque celle-ci forme effectivement une zone monétaire optimale. En d'autres termes, la convergence nominale ne garantit en rien que des régions forment effectivement une ZMO sur le long terme car la convergence nominale à un moment donné (conjoncturelle par définition) ne garantit pas le maintien, dans l'avenir, de cette convergence face à des chocs exogènes ; en sens inverse, même si des pays forment structurellement une ZMO, la convergence nominale sera nécessaire pour garantir à la fois le caractère optimal de la transition et le caractère optimal du fonctionnement de l'union.

### **B) Optimalité et souveraineté : la nécessité d'une concomitance**

La question que l'on peut se poser ici tient de la simple observation : quels sont les pays, les zones où l'on constate 1/que les travailleurs sont les plus mobiles et 2/que les transferts budgétaires entre régions par le truchement du budget fédéral sont les plus importants ? La géographie aussi bien que la démographie montrent que les mouvements migratoires à l'intérieur des frontières nationales des Etats sont les plus conséquents, du moins en ce qui concerne la sphère occidentale. Les individus de cette zone du monde ont, de fait, plus tendance à migrer dans les limites des frontières linguistiques, culturelles, institutionnelles, etc. Il suffit pour cela de constater, au sein même de l'Europe communautaire, les divers tracass administratifs auxquels sont soumis les travailleurs frontaliers de Moselle ou d'Alsace (déclarations de revenus, droits au chômage, droit à la sécurité sociale, etc.). Ces problèmes ne se posent assurément pas dans un Etat souverain où, quelque soit son lieu de résidence, le citoyen garde l'ensemble de ses droits sans tracasseries administratives ou institutionnelles insurmontables. La question posée en début de ce paragraphe doit être donc reformulée : quelles sont les zones où l'unicité institutionnelle, linguistique, administrative, culturelle, monétaires est réalisée ? Là réponse est à présent plus immédiate : une telle zone est un Etat-nation souverain, précisément parce que ce sont l'Etat et la nation qui garantissent l'unicité de toutes les institutions administratives, linguistiques, législatives précitées. La mobilité des travailleurs garantie de l'optimalité d'une zone monétaire n'est réellement parfaite que dans un cadre national. C'est la souveraineté du peuple ou d'une nation qui, en effet, définit le contrat social dont, on l'a vu, le contrat monétaire n'est qu'une émanation. Une zone monétaire optimale au sens de Mundell a toutes les chances de n'être qu'une zone monétaire nationale. Et s'il est vrai qu'il n'y existe pas d'acceptation universelle de l'idée de nation, celle-ci ne s'en définit pas moins de manière claire : certains auteurs mettent en avant les éléments objectifs : la langue, la religion, une culture, une mémoire et une histoire commune. D'autres privilégient une composante volontariste i.e. la libre décision d'individus choisissant de s'associer pour un destin collectif commun. En somme, le peuple est un concept sociologique, la nation un concept politique, l'Etat un concept juridique. La monnaie est un élément qui capte ces trois dimensions : introduite et garantie par l'Etat, elle est utilisée par un peuple parce qu'elle fait partie de la nation.

L'optique néo-libérale dominante depuis les années 80 a eu pour principale cause la dépolitisation du champ social. C'est pourquoi la science économique contemporaine très largement influencée par ce nouveau paradigme, se rend incapable de comprendre la forte charge politique, historique et culturelle du concept monétaire. Mobilité du facteur travail ou facteur travail superflu, autant de vocables appartenant à une terminologie discréditant les apports d'autres sciences humaines en la matière. Or la mobilité des travailleurs condition d'apparition d'une ZMO n'est pas une donnée qui tombe du ciel : elle a des motivations, des explications que la science économique moderne refuse de considérer. Plus généralement, la monnaie est l'archétype de ce débat. La volonté affichée par la vague néo-libérale a été d'insister sur l'instrument monétaire en tant que moyen de paiement. La monnaie n'est qu'un moyen d'échange : on renoue ici avec la vieille théorie de la monnaie voile. En réalité, la monnaie, comme nous l'avons vu, est un concept à fort alibi politique. C'est aussi un signe qui procure croyance et confiance c'est-à-dire une conscience collective d'appartenance à un même système de valeur. Les tentatives historiques de faire émerger, à partir d'une coopération monétaire, une monnaie unique ont toutes échouées, précisément parce qu'elles se sont arc-boutées sur la monnaie-unité de compte, négligeant par là, la monnaie-représentation collective et nationale.

### **C) La confrontation aux faits stylisés : le Cas de l'Union Latine**

L'exemple de l'Union latine paraît intéressant dans la mesure où il préfigure, un siècle avant, le souhait des Etats européens d'instaurer un système monétaire. Ainsi, les mêmes causes que celles qui prévaudront pour l'instauration du SME à la fin des années 1970 ont prévalu au milieu du siècle dernier : l'unification monétaire comme moyen d'annihiler la spéculation internationale. Et ici comme ailleurs, les mêmes causes produisent les mêmes effets : en enchaînant artificiellement les monnaies par un taux fixe, les Etats se sont rendus incapables de le tenir sur la durée. Dans les faits l'union latine mourra, comme le SME, une décennie après, même si formellement ils firent long feu. Une fois de plus, se polariser sur la superficie matérielle de la monnaie comme simple instrument de compte, vider cette monnaie de sa charge historique, culturelle, nationale et souveraine, est une entreprise qui porte en elle les germes de son propre échec en ce qu'elle réduit à l'extrême la notion de monnaie et néglige de fait tout lien entre monnaie et souveraineté.

D'après la loi du 7 Germinal an XI, un gramme d'or, au titre de 9/10 de fin vaut exactement 15,5 grammes d'argent au même titre. Ce rapport s'est maintenu sans difficulté jusqu'en 1840. Il cessa d'être exact après 1850, par suite de la production devenue sensiblement plus forte de l'or. Le métal jaune s'étant peu à peu déprécié par rapport à l'argent, la loi de Gresham ne tarda pas à manifester ses effets et la monnaie d'argent, qui faisait prime, fut expulsée de la circulation des pays bimétallistes. Avec 15,2 kg d'argent, les spéculateurs pouvaient, sur le marché de Londres, se procurer 1 kg d'or qui, une fois monnayé, avait en France la valeur de 15,5 kg d'argent. Le résultat de cette habile spéculation était naturellement d'amener, en même temps qu'une très grande abondance de l'or, la disparition progressive de la monnaie argent. Afin de porter remède à ces inconvénients, certains Etats bimétallistes, dont le régime monétaire était identique au régime français, la Belgique, l'Italie, la Suisse, conclurent avec la France la convention de l'Union latine. Napoléon III souhaite étendre l'union et propose la tenue d'une conférence, en marge de l'Exposition universelle de 1867, pour « réaliser l'unification monétaire internationale ». Séduisante pour la construction communautaire aujourd'hui, cette logique ne doit cependant pas induire en erreur. L'unification monétaire dont il est question ici est bien inter-étatique, inter-nationale et non

pas supranationale. En d'autres termes, certains Etats *souverains* décident de coopérer sur le plan monétaire avec l'objectif d'enrayer les mouvements de spéculations qui déstabilisent les systèmes de paiement et nuisent au commerce. Il n'y a donc pas comme aujourd'hui d'abandon du pouvoir de battre monnaie au profit d'une institution indépendante et a-nationale. Implicitement, les dispositions de la convention de 1865 stipulent qu'en cas de chocs exogènes ingérables au niveau de l'Union, chaque pays conserve son plein droit de récupérer son pouvoir monétaire souverain. D'ailleurs, la conférence voulue par Napoléon III a bien lieu mais n'est suivie d'aucun résultat concret. Seule, la Grèce rejoint l'Union latine en 1868. En vertu de cette convention, le titre des pièces d'argent d'une valeur inférieure à 5 francs était réduite de 900/1000 à 835/1000. On enlevait ainsi tout intérêt à la spéculation qui, auparavant, s'attaquait à ces monnaies car, en les exportant, on ne pourrait plus jamais en obtenir qu'une valeur métallique inférieure à la valeur nominale. Mais par cela même, qu'une partie de leur valeur monétaire devenait conventionnelle et fictive, les monnaies divisionnaires d'argent cessaient d'être des monnaies légales et se trouvaient soustraites à l'application du principe de libre frappe.

La durée de l'Union latine, officiellement créée par une convention signée à Paris en 1865, devait être de quinze années. A partir des années 1870, les attaques spéculatives auxquelles est confronté le système bimétalliste s'inversent. La production d'argent est en pleine expansion et la valeur du métal diminue. Avec une quantité de ce métal payée 16 francs, on peut faire frapper quatre pièces de 5 francs et les échanger contre une pièce d'or de 20 francs. Les pays de l'Union latine sont envahis de pièces d'argent dévaluées et voient fondre leur encaisse or. L'Allemagne en 1871, décida de démonétiser l'argent pour adopter le monométallisme-or, le métal blanc se déprécia très vite et chaque Etat de l'Union repris en main ses intérêts pour faire face, en fonction de la structure de son économie, à la nouvelle donne monétaire internationale. Au cours de l'année 1876, le rapport entre les valeurs et de l'argent avait dépassé 1 à 19. La convention de 1878 fut renouvelée en 1885. En vertu de ce nouvel accord et en mettant à part le cas où la frappe de l'argent viendrait à être reprise d'un consentement unanime, celui des Etats contractants qui voudrait reprendre le monnayage des écus de 5 francs ne pourrait le faire qu'à la charge d'échanger ou de rembourser en or aux autres Etats les pièces de cette nature émises par lui et circulant sur leur territoire. La réforme réalisée en 1878 par l'Union latine eut naturellement pour résultat d'accentuer encore, malgré tous les efforts des pays producteurs d'argent, la dépréciation de ce métal. Même si l'on continue à définir officiellement les monnaies en or et en argent, le bimétallisme devient de plus en plus boiteux. La frappe libre de l'argent est supprimée en France en 1876 et dans l'ensemble de l'Union latine en 1878. La Banque de France réduit progressivement ses réserves en argent au profit de l'or. Le monométallisme or s'impose peu à peu et, même s'il faut attendre 1928 pour voir l'abrogation officielle du bimétallisme, la monnaie de référence de la Belle Epoque n'est plus la pièce de 5 francs en argent mais le napoléon de 20 francs en or, encore appelé louis.

En conclusion l'Union latine, initialement créée pour enrayer la chute de valeur de l'argent, s'est révélée un échec. Une évolution difficilement évitable sur le plan national n'a pas été réglée durablement au plan inter-national. L'Union d'Etats impuissants ne fait qu'accentuer les impuissances. Si les Etats sont puissants à la base, leur union fait la force, surtout en matière monétaire. Mais la somme des impuissances est toujours une impuissance. Et encore l'union latine n'était qu'une coopération monétaire étatique. Elle imposait que les Etats d'une zone coopèrent pour faire accepter des monnaies qui finalement gardaient une valeur en eux-mêmes, à savoir l'or et l'argent. Le surcroît de confiance que les citoyens d'un pays de l'Union devaient avoir pour accepter des pièces d'or ou d'argent d'autres pays était assez limité. Logique inter-étatique et bimétallisme n'exigeaient de fait ni une zone monétaire

optimale ni une zone monétaire souveraine. Et pourtant ce fut un échec. La question pour l'Union européenne d'aujourd'hui se dessine ainsi de façon plus distincte : le passage d'une logique inter-étatique bimétalliste à une logique supranationale de monnaie signe va-t-elle donner plus de chances de réussite à la gestion monétaire interne et externe ou au contraire, le surcroît de confiance qu'elle requiert est-il rédhibitoire ?

#### **D) L'exemple de l'Union scandinave.**

L'Union monétaire scandinave a parfois été présentée, quant à elle, comme un franc succès et comme la préfiguration de la coopération monétaire internationale de 1945 : mais on doit se garder de toute opposition a priori avec l'Union latine. L'adhésion à l'Union latine constituait même l'une des solutions qui ont été envisagées par les pays scandinaves à la fin des années 1860, lorsque le prestige de la France (et du franc) était encore au plus haut, et il n'est pas interdit de rêver à ce qu'auraient pu être les progrès de l'unification monétaire européenne si la conférence de Paris, en 1867, n'avait pas été un échec ; cette « occasion perdue » n'a pas empêché au demeurant, pas plus que l'affaiblissement de la France après 1871, les progrès ultérieurs de l'intégration européenne, par exemple en ce qui concerne les poids et mesures et l'adoption du système métrique. Comme l'Union latine, le rapprochement monétaire entre les trois pays scandinaves s'appuie sur la réalité préexistante d'une large acceptation réciproque de la monnaie de chacun des trois pays dans la circulation des deux autres. Mais l'entrée en vigueur de l'UMS en 1875 intervient dans un contexte déjà très différent de celui de la naissance de l'Union latine dix ans plus tôt, un contexte nouveau dominé par le ralliement de l'Allemagne à l'étalon-or. La disposition centrale consiste dans la création d'une unité monétaire commune, la krona, dotée d'une définition-or, et servant de base pour l'établissement de rapport d'échanges simples et permanents entre les monnaies des trois pays. L'UMS, cependant, appartient à un autre âge de l'histoire monétaire que l'Union latine (qui reste largement axée sur la question des monnaies divisionnaires), dans la mesure où la circulation monétaire repose déjà avant tout sur les billets de banque dans les trois pays scandinaves, et l'union monétaire renforce encore cette tendance. En 1885, est instauré un clearing entre les trois banques centrales, la circulation des billets de banque entre les trois pays se développe spontanément, et l'on arrive par étapes (1894-1901) à l'acceptation mutuelle au pair des billets de chacune des banques par les deux autres. Ce qui tend à éliminer tout mouvement d'or entre les pays scandinaves : R. Nurkse y voit une préfiguration sui generis du Gold Exchange Standard des années 1920. Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur les limites de l'intégration scandinave, qui ne déborde pas vers la sphère des relations réelles, et notamment commerciales, sur l'absence de politiques communes, même dans la sphère monétaire, ni enfin sur le blocage précoce - dès avant 1914 - de la dynamique de l'UMS, qui s'enraye définitivement à partir de la rupture de 1905 de l'Union politique entre la Suède et la Norvège. Mais il faut surtout retenir que l'UMS demeure en fin de compte une modalité seulement plus avancée ou plus développée de l'étalon-or européen. Née avec l'étalon-or, elle ne survit pas aux perturbations monétaires provoquées par la guerre de 1914, et cela bien que leur commune neutralité ait permis aux trois pays scandinaves d'être relativement épargnés par les répercussions financières directes du conflit : en tout cas l'union monétaire aura vécu ce qu'à vécu l'étalon-or classique. C'est aussi la règle fondamentale de la convertibilité-or qui prémunit l'union scandinave contre le risque de comportements inflationnistes par émission excessive de monnaies divisionnaires ou fiduciaires qui n'auraient pas manqué de provoquer la rupture rapide du clearing. Enfin, on a relevé que si la période de l'UMS correspond à une indéniable convergence financière entre les trois pays scandinaves, cette convergence est en réalité moins accentuée qu'avec l'Allemagne dans le cadre de l'étalon-or.

## E) Les leçons théoriques et pratiques de ces expériences

On l'aura compris, les raisons de l'échec d'une unification monétaire sont, au regard des exemples analysés, d'ordre à la fois politiques, circonstanciés et économiques. Le premier économiste à avoir tenté de comprendre ces dernières fut le célèbre Knut WICKSEL (1851-1926) auquel Keynes rendra d'ailleurs un vibrant hommage par la suite en raison de ces travaux précoces sur l'effet multiplicateur de la dépense public préfigurateur des relances keynésiennes. Les conclusions de WICKSEL sur l'Union latine et sur l'Union scandinave furent claires : les deux tentatives d'union échouèrent en raison de l'absence d'une vraie banque centrale. A contrario, l'unification monétaire allemande avec le Zolleverein a été rendue possible car elle a été précédée de l'établissement de la Reichsbank. Dans un ouvrage paru en 1930 intitulé *Les moyens de la politique monétaire*, Erik LINDHAL (1891-1960), un autre économiste suédois pré-keynésien, reprenant les travaux de WICKSEL, systématise les conditions nécessaires pour la mise en circulation d'une monnaie unique dans une zone formée d'Etats indépendants. Tout son travail est orienté autour de l'idée qu'une monnaie unique et une banque centrale unique sont deux considérations distinctes. Pour LINDHAL, l'union monétaire ne peut fonctionner que s'il existe un système de banques centrales nationales et, au-dessus, une banque centrale des banques centrales censée donner une cohérence à l'ensemble du système. En apparence, cela reflète assez bien ce qu'est le Système Européen de Banques Centrales (SEBC) et ses liens avec la BCE. Sauf que, dans le raisonnement de LINDHAL, à cette dichotomie institutionnelle doit correspondre une dichotomie monétaire : les banques centrales nationales continuent d'émettre une monnaie fiduciaire uniquement à usage interne tandis que la banque centrale « fédérale », elle, émet la monnaie qui sert dans les transactions entre les pays membres de la zone. On retrouve ici la théorie de la monnaie commune abondamment discutée dans les années 90 lors de la mise en place de l'euro. De ce fait, LINDHAL dans la droite ligne de WICKSEL, en vient à implicitement conclure à l'alternative suivante :

- soit la zone considérée, à l'instar de l'Allemagne ou des Etats-Unis à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle constituent des Etats culturellement, linguistiquement et politiquement unifiés et dans ce cas, la mise en place d'une banque centrale fédérale vient naturellement, de même que la mise en circulation d'une monnaie unique sur l'ensemble du territoire ;
- soit la zone considérée, à l'instar de l'Union latine, de l'Union scandinave ou, aujourd'hui, de l'union européenne, est constituée d'Etats aux traditions nationales fortes, aux identités bien établies, aux cycles d'affaires et donc aux niveaux de prix et de taux d'intérêt réels divergents et dans ce cas, la seule façon de maintenir la cohérence entre ces différentes entités au niveau monétaire est que les institutions monétaires tout comme la monnaie elle-même reflète les découpages nationaux : au niveau supranational, une banque centrale « principale » et une monnaie commune à tous les Etats ; au niveau national, des banques centrales nationales et des monnaies nationales.

Le plus remarquable de l'analyse de LINDHAL est qu'il pousse ses travaux aux frontières entre l'économie et la science politique, décelant derrière le taux d'intérêt une variable politique qu'il estime pouvoir faire échouer l'ensemble du processus. Autrement dit et malgré les consolidations économique-financières d'une union monétaire, les considérations politiques nationales restent rémanentes et peuvent remettre en cause la monnaie commune. A fortiori une monnaie *unique* ... Le raisonnement pour étayer cette thèse est simple : dans la configuration bancaire et monétaire de LINDHAL, la banque centrale « principale » serait à même d'adapter le taux d'intérêt nominal en fonction des différences nationales, de cycles d'affaires, de niveaux de prix et de taux d'intérêt réels :

un taux d'intérêt élevé pour une économie en forte croissance fixé par sa banque centrale nationale entraînerait un ralentissement du crédit et permettrait ainsi de ralentir l'économie et de la ramener vers un cycle économique moins brutale et une convergence des niveaux de prix sur l'ensemble de la zone. LINDHAL était convaincu que le niveau élevé d'un taux d'intérêt dans un pays de la zone ne perturberait en rien les marchés financiers dans les autres pays, même s'il tend à estimer qu'une telle différenciation dans la politique de crédit pourrait échouer en raison de considérations politiques. Plus encore, la seule stabilité monétaire ne peut être garantie, selon l'auteur, uniquement par la banque centrale supranationale mais doit également prendre en ligne de compte l'autorité budgétaire et fiscale. Cette relation souffre à la base d'une faiblesse majeure : « une banque centrale unique pour plusieurs nations n'est pas soutenu par un pouvoir politique central mais doit fonder ses actions sur des accords intergouvernementaux. C'est pourquoi, il est peu probable que la coopération entre les différents gouvernements des différentes nations qui forment la zone monétaire et la banque centrale unique soit aussi forte et aussi intime qu'entre une banque centrale nationale et un gouvernement national ». Voilà l'une des conclusions majeures de la théorie économique elle-même, sous la plume de LINDHAL, quant à la nécessaire concomitance entre la souveraineté et l'optimalité d'une zone. Elle constitue également une explication très actuelle des problèmes monétaires actuels. « Les faits de l'Histoire ne sont jamais analogues, écrivait Goethe ; mais ils sont très souvent homologues ». N'a-t-on pas avec la structure institutionnelle et matérielle de la zone euro les mêmes causes qui furent à l'origine de tant d'échecs d'unifications monétaires passées ?

### **III) Les raisons de l'euro et de ses échecs**

#### **A) Ce que promettait l'euro ...**

Comme toutes les unions monétaires passées, la mise en place de l'euro avait pour but de parachever l'unification de l'Europe dont le marché avait été rendu unique par l'Acte du même nom signé en 1986. Le rapport Delors de 1988 suivi par une multitude d'autres contributions émanant toutes des institutions européennes (rapport Emerson en 1990, etc.) se sont évertués de montrer l'ensemble des avantages que l'on pouvait attendre d'une monnaie unique en Europe : fin de la spéculation sur les taux de changes intra-européens, économies réalisées sur la gestion des réserves par les banques centrales, stature mondiale potentielle de la nouvelle monnaie, économies sur les couvertures des risques de changes, dynamisation du commerce intra-européen, dynamisation de la croissance et retour progressif au plein-emploi. Tout au long des années 90, avec un paroxysme en 1992 au moment du référendum sur le Traité de Maastricht, les thuriféraires de la monnaie unique ont écarté un à un l'ensemble des arguments indiquant qu'il pouvait y avoir des dangers à une monnaie unique. C'est au cours de cette décennie qu'on a ressuscité le spectre de Adolf Hitler, celui des chambres à gaz et autres totalitarismes pour montrer que la monnaie unique était, au-delà d'un simple instrument d'unification de l'Europe, une stratégie indispensable contre le retour de la bête immonde. Jusqu'au référendum du 29 mai 2005 repoussant à une écrasante majorité le projet de constitution européenne, quiconque osait douter des bienfaits de l'euro était systématiquement mis sur le banc des accusés et impitoyablement effacé de la scène, à l'instar de Philippe Séguin.

#### **B) ... ce qui s'est réellement produit**

On pourrait résumer ce paragraphe en disant que la réalité, chaque citoyen la vit mais personne, et en tout cas pas les médias, n'en parle. Si l'on juxtapose l'ensemble des domaines dans lesquels l'euro était censé apporter prospérité et stabilité et la réalité on s'aperçoit que celle-ci est aux antipodes des promesses initiales. Le chômage dans la zone euro est massif et persistant faisant de cette zone celle où le taux d'inactivité est le plus fort. Parallèlement la croissance est atone et même au cours des années 1999-2001, elle n'a été que modeste en comparaison de la croissance américaine record des années 90. L'inflation que l'INSEE s'échine à démontrer qu'elle est inexistante est au contraire forte et palpable. L'explication officielle est qu'elle porte uniquement sur les produits de grande consommation alors que le reste du panier n'a pas vu ses prix varier. Explication pour le moins idéologique qui tend à considérer que la hausse des prix affectant principalement les citoyens modestes est inexistante. Aujourd'hui selon les études menées par l'Institut National de la Consommation, le prix d'une baguette de pain a augmenté de près de 40% depuis l'entrée en vigueur de l'euro ... L'euro, dont la première mission, gravée dans le marbre du traité de Maastricht, était de lutter contre l'inflation, aura donc failli, même sur ce point. Toutefois, il ne faut pas paraître trop négatif. Il est vrai que pour certains intérêts privés, l'euro a constitué un réel progrès : pour les multinationales européennes, l'unification monétaire leur a permis une plus grande transparence des prix, une unification de leur comptabilité ainsi que de réels économies sur les risques de change contre lesquels elles n'ont plus à se couvrir. De même, pour certaines catégories d'hommes d'affaires grands voyageurs intra-européens, l'euro peut apporter un réel confort de vie. Nul ne peut donc dire que, pour tous les citoyens, l'euro a été une mauvaise affaire. Encore que l'on pourrait, à la suite de Jean-Jacques Rosa atténuer cette vision des choses en mettant en avant le fait que les grandes entreprises ont troqué les économies réalisées avec la mise en place de la monnaie unique contre le rétrécissement spectaculaire de leurs débouchés dans une économie européenne que l'euro aura fortement contribué à rendre amorphe. Le problème vient du fait que l'euro a été présenté, à juste titre, comme un projet politique : de ce fait, au nom de quoi devait-on considérer que les intérêts particuliers des catégories citées étaient assimilables aux intérêts de l'ensemble des composantes de la nation au point de plier cette dernière aux exigences des premières ? La réponse est à puiser au fond des évolutions idéologiques de ces dernières décennies. Où l'on découvre que le nouveau visage du libéralisme est la justification théorique des inégalités sociales et de l'incarnation monétaire des celles-ci par l'euro...

### **C) L'euro comme aboutissement du putsch économique néo-libéral**

Dans une publication parue en 2000, les polémistes Philippe Labarde et Bernard Marris brossent un portrait particulièrement lucide des économies contemporaines. « Des salariés malmenés, s'insurgent-ils, des profits qui explosent, des rentiers au faite du pouvoir. (...). Voilà donc une économie qui propose des fortunes colossales et un accroissement sans précédent des inégalités. Une économie qui partage de façon éhontée le produit social au profit des riches. Une économie qui voit la tyrannie du rentier s'ajouter à celle du petit chef, ou du grand. Une économie qui laisse de plus en plus de personnes au bord de la route »<sup>15</sup>. Ces litanies, qui ne les a déjà lues ou entendues des dizaines de fois ? Des millions de citoyens peuvent adhérer à un tel constat qui risque évidemment de heurter un certain nombre de ceux qui, confortablement installés au sommet de la société, ne regardent que les statistiques de la croissance et du chômage qui, paraît-il, tournent au vert depuis quelques années. Mais pour pertinent qu'il soit, ce tableau n'offre qu'une description de la réalité, non une explication. En

---

<sup>15</sup> Labarde P. et Marris B., *La Bourse ou la Vie*, Albin Michel, 2000, page 54-55.

ce sens, il rejoint les milliers d'essais et d'articles qui traitent du néo-libéralisme ou de la dictature des marchés et qui encombrant les étagères des librairies et des bibliothèques.

Parallèlement, depuis quelques années, pléthore d'ouvrages sur mai 68 font eux aussi leur parution sur le thème « trente ans après, qu'en reste-t-il » ? En fait, à bien y regarder, les deux révolutions (celle du néo-libéralisme et celle consacrant l'arrivée des soixante-huitards au sommet de la société) se sont rejointes pour faire cause commune. Aussi curieux que cela puisse paraître, les ex-enragés ont troqué le joint contre le cigare, les pavés contre les liasses de billets, la rue contre les salons cossus des conseils d'administration. Comment ?

Communément, des notions aussi complexes que la politique économique ne font l'objet que d'une lecture partielle. En effet, si le débat économique qui l'entoure est souvent restitué de manière satisfaisante, on en oublie la dimension strictement politique. Ainsi pour comprendre les enjeux de la politique économique d'un pays, il faut nécessairement recourir à une lecture politique qui, seule, peut permettre d'expliquer les choix économiques opérés par l'Etat, en amont. Autrement dit, la politique économique est toujours la résultante d'une stratégie politique. Elle est contingente. Il s'agit donc dans un premier temps de décortiquer tous les apports de la pensée économique aujourd'hui dominante, avant de voir à qui elle profite. L'un des objectifs principaux de cet ouvrage est ainsi d'essayer de comprendre le système politico-économique actuel dans ce qu'il a de plus complexe. Car la politique seule est intéressante. L'économie seule est utile. Mais seul un jumelage de ces deux sphères permet de comprendre pleinement les choix qui ont présidé aux destinées de la France depuis les années 70.

En premier lieu, pour ce qui est de la sphère économique, on constate qu'un libéralisme mécaniste, techniciste, s'est emparé, à la suite d'un putsch silencieux, de la sphère académique, et ce, tant sur le plan de la méthode que sur celui de la finalité. Ainsi, le libéralisme des monétaristes avec ses modèles mathématiques abscons n'a qu'un lointain rapport avec les libéralismes des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, plus humains, plus universels et en fin de compte, plus opérationnels pour le monde réel. Dès la fin des années 50, en effet, le libéralisme, mis en sourdine pendant des décennies par la révolution keynésienne, connaît un renouveau spectaculaire. Reprenant les notions élémentaires des classiques et des néoclassiques, les libéraux américains transforment le message humaniste initial en une quintessence scientiste, individualiste et inhumaine qui deviendra le nouveau paradigme dès le début des années 70. L'application de ces thèses au Chili et en Russie le démontre amplement.

En second lieu, pour ce qui est de la sphère politique, les élites françaises de la décennie 70 étaient acquises à une triple idéologie : maoïste, tiers-mondiste et keynésienne. Un à un tous ces vecteurs idéologiques s'effondrent : les révélations des crimes communistes, la perte d'efficacité des recettes keynésiennes ainsi que le décollage du Tiers-Monde ont provoqué une très forte désillusion des élites, mâtinée de mauvaise conscience. En même temps que ces élites perdaient tout repère idéologique, le libéralisme mécaniste, appuyé par une propagande tous azimuts de l'Oncle Sam, apparaît de plus en plus comme une grille d'explication plausible et complète des mutations contemporaines. Ce nouveau credo représente alors, pour les soixante-huitards en situation d'errance intellectuelle, une véritable aubaine. Etant arrivés au faite de la société dans tous les domaines (médias, politique, entreprises), ils ne peuvent que se convertir au libéralisme mécaniste dont l'oriflamme est « que le meilleur gagne dans un marché libre ». Ayant gagné par avance en phagocytant le sommet politique, économique et médiatique de la société, ils vont se servir du libéralisme mécaniste pour perpétuer leurs rentes et leurs privilèges. Dans ces conditions, la nation, la souveraineté populaire, la République doivent être impérativement stérilisées car elles constituent les seules menaces



susceptibles de bouleverser l'ordre établi. Le libéralisme mécaniste qui irradie la construction européenne depuis le début des années 80 est ainsi démasqué : par la supranationalité libérale et la monnaie unique, les élites de 68 confortablement installées aux commandes veulent en finir une fois pour toutes avec le peuple, ce peuple, qui, à l'instar des ouvriers en mai 68, n'avait lutté que pour une amélioration de ses conditions de travail pendant que les étudiants des quartiers favorisés jouaient à la révolution.

Les règles de gestion de l'euro ont, en effet, une interprétation politique évidente. La faible inflation et les taux d'intérêt réels positifs qui lui sont rattachés favorisent les détenteurs de patrimoine, c'est-à-dire de richesses héritées du passé ; en revanche, les créateurs de richesses nouvelles, les investisseurs et les débiteurs sont fortement pénalisés. L'inflation des années 60-70 et les taux d'intérêt négatifs a permis l'accession à la propriété de nombre de ménages modestes, la hausse généralisée des prix engloutissant la valeur de l'intérêt payé sur l'emprunt et érodant la valeur même de la monnaie en général. Avec l'euro c'est le schéma exclusivement inverse. On pourrait rétorquer que les règles de gestion de l'euro ne sont pas l'euro lui-même et qu'il suffit de changer les règles en gardant la monnaie unique. En théorie, cela est juste et nombre de partisans de l'euro continue à le soutenir en mettant en avant une « autre politique ». C'est oublié les présupposés idéologiques qui entourent l'euro et la construction communautaire dans son ensemble. Le fait que les règles portant condition de vie de l'euro figurent dans le même traité (et donc avec la même valeur juridique) que l'euro lui-même est un premier signe, les règles de fonctionnement devenant consubstantielles de la monnaie. Ajouté à cela, le néo-libéralisme des banquiers centraux (Duisenberg et plus encore Trichet), celui de la Commission européenne pour qui la flexibilisation et la concurrence effrénée constituent l'alpha et l'oméga de toute action collective, on obtient l'environnement général dans lequel évolue l'euro. Et avant que d'autres règles de fonctionnement viennent présider à ses destinées, il faudra que cet environnement idéologique change ...

Ainsi donc et pour résumer, l'écrasante domination des phénomènes économico-financiers actuels a été précédée d'un double putsch : le premier purement académique (la victoire d'un libéralisme américain réduit à l'état de slogans creux), le second, plus politique (la récupération de ce libéralisme dégénéré par une élite, celle de la nébuleuse de 68, en mal d'idéologie). L'union, au niveau européen, de ces élites issues du même combat de jeunesse et de la même conversion au néo-libéralisme a eu pour aboutissement l'euro.

#### **IV) Les scénarii envisageables : rester, sortir ou ne rien faire ?**

Quelles pourraient à ce stade les solutions qui permettraient de dégager un consensus sur la finalité de la monnaie et de mettre cette dernière, enfin, au service de l'économie et de l'emploi ?

##### **A) Quelles leçons pour l'avenir de l'euro ?**

La construction européenne est un processus unique en son genre : il inverse, en effet, la causalité historique entre l'émergence d'une conscience collective et l'apparition d'une monnaie, référent national en matière de comptes. On peut donc légitimement se poser la question suivante : dans quelle mesure une souveraineté monétaire (si tant est que ce soit le cas en Europe) peut-elle induire par la suite une souveraineté politique ? L'émergence volontariste d'une monnaie unique dans un espace géographique donné constitue-t-elle un vecteur suffisamment puissant permettant de hâter une union politique ? Mais dans ce cas

précis, la souveraineté politique ainsi obtenue ne sera-t-elle pas, sinon mort-née du moins fortement diminuée dès le départ, dans la mesure où elle procédera d'un pouvoir monétaire qui n'émane pas lui-même d'une nation (tant il est vrai que la nation « européenne » est à construire) ? L'absence d'exemples historiques similaires à la démarche européenne laisse ouvert le débat. Mais, alors que ce dernier doit porter sur la totalité du processus monétaire (politique, social, économique), la théorie économique récente n'apporte qu'un éclairage analytique *ex post* de l'émergence d'une monnaie dans un espace donné. Comme nous l'avons analysé précédemment, les critères définissant une ZMO sont convaincants en théorie et en pratique mais ils sont insuffisants pour expliquer l'apparition d'une seule monnaie dans un espace donné. D'autres critères, en amont de l'économie, sont tout aussi pertinents, tels par exemple l'évolution démographique – qui décide *ex ante* de la capacité d'une zone à exporter ses travailleurs en cas de chocs récessifs – ou la cohésion politique et sociale de la zone. Ainsi, si l'on examine certains des critères fondamentaux (tels le fédéralisme budgétaire ou la mobilité des facteurs) on s'aperçoit que loin d'être des données *ex nihilo*, ils sont en réalité des construits historiques. L'exemple le plus emblématique est que pour qu'une monnaie unique puisse être introduite dans deux zones géographiques distinctes, il faut qu'il existe entre ces deux zones un fédéralisme budgétaire qui se traduise par des transferts budgétaires compensatoires entre la zone en croissance et la zone en récession (Johnson, 1970). Mais l'ampleur de ces transferts dépend, en amont, du degré de solidarité qui lie ses deux zones (Messiha, 2001a). Or la solidarité – et notamment la solidarité budgétaire – n'est optimale que lorsque les deux zones en question appartiennent à un espace national. Le budget est, en effet, l'expression par excellence du pouvoir politique qui n'est, dans les Etats occidentaux notamment, que l'émanation de la nation. Le fédéralisme fiscal sera donc d'autant plus significatif et d'autant plus efficace s'il est le symbole d'une souveraineté nationale. En substance, les chocs externes, qui ont servi de catalyseurs à la théorie des ZMO, auront des effets d'autant plus limités que la cohésion politique, sociale et culturelle de la zone sera grande. En ce sens, le taux de change, s'il est un élément déterminant dans la régulation des chocs asymétriques, il ne peut être tenu pour unique attendu qu'il n'est que l'expression des souverainetés monétaires externes des nations dans leurs rapports les unes avec les autres.

Face à la pluralité des acceptions nationales en Europe, il paraît justifié de poser la question de la pertinence d'une monnaie unique dans l'espace européen (celui des 11 pays sélectionnés pour l'euro tout du moins). L'Union européenne est loin d'être une zone monétaire optimale. Face à la monnaie unique, il faut donc qu'il existe d'autres leviers d'ajustement en cas de chocs asymétriques. Or ces leviers ne sont autres que les critères de la ZMO et qui dépendent, pour les plus pertinents d'entre eux, de la souveraineté nationale. Fédéralisme fiscal ou mobilité des travailleurs sont, on l'a vu, d'autant plus parfaits dans le cadre d'un espace national. Or cet espace n'existe pas s'agissant de l'Euro-11. Et les traités des années 90 n'envisagent rien en ce sens. Dans le traité de Maastricht, en effet, on trouve certainement l'idée, sinon d'abolition des nations du moins de leur « dépassement » ; en tout état de cause, on ne discerne pas la volonté positive de créer une nation. A cet égard, l'indépendance qui a été décrétée pour les banques centrales a pour objectif implicite d'arracher le pouvoir monétaire à son emprise nationale. Il n'est pas sûr cependant que la crédibilité économique ainsi obtenue pour gérer la zone euro de manière désinflationniste se traduise par une crédibilité politique. En cas de choc récessif asymétrique et grave, il est à craindre que la dimension politique de la zone euro l'emporte sur la dimension économique.

## **B) Les différents scénarii possibles**

### **1) Scénario 1 : le statu quo**

Ce scénario est assurément le plus probable tant les responsables politiques européens ont montré dans l'histoire récente leur peu d'empressement et, au-delà, leur peu d'imagination à trouver des solutions aux grands défis des sociétés occidentales. L'hypothèse qui sera adoptée ici est celle de la pluralité des points de vue des pays européens : en clair, l'intérêt de la France au maintien ou à disparition de l'euro n'est pas celui de la Grèce ou de l'Irlande. Cette multiplicité des approches nationales milite, par elle-même, en faveur du statu quo actuel. Au cours des années 90, ni la crise durable des économies européennes, ni l'explosion du chômage et des déficits sociaux et publics, ni l'irruption spectaculaire de la violence dans nos sociétés n'aura fait bouger d'un iota le dogme en faveur d'une monnaie européenne garante de la stabilité des richesses passées. Si l'euro continue donc de fonctionner comme aujourd'hui, polarisé sur la lutte contre une inflation officiellement inexistante et tributaire, en matière de politique de change, des décisions prises aux Etats-Unis, la situation actuelle d'atonie de l'économie et de fluctuations chaotiques de la parité euro/dollar vont s'accroître. En effet, d'après la théorie des anticipations (adaptatives et rationnelles), les marchés opèrent toujours à partir de leurs anticipations passées et de l'erreur qu'ils constatent entre ces anticipations et les valeurs réellement constatées par la suite. Il y a donc lieu de craindre que les anticipations des agents, à politique monétaire inchangée, ne deviennent un simple « effet d'apprentissage » : en clair, face à un choc récessif par exemple, pourquoi les autorités monétaires européennes agiraient-elles davantage cette fois que les fois précédentes. L'habitude étant prise que la BCE est définitivement sourde, aveugle, aphone et paralysée, un simple choc peut accentuer une surréaction des marchés déjà présente en temps normal comme le montrait l'économiste Dornbusch dans les années 70. Ce qu'on refuse de comprendre c'est les marchés financiers finissent aussi – on a oublié que derrière les institutions il y a des hommes, selon l'évidence napoléonienne – par ne plus croire en la pérennité d'une politique qui n'a de politique que le nom. De même que les opérateurs estimaient, au tournant des années 90, que la parité du franc vis-à-vis du mark était intenable, requérant de ce fait une prime de risque ajoutée au taux d'intérêt servi sur le franc, de même ils peuvent un jour ou l'autre estimer que le taux de chômage est intenable et que les Etats ne pourront ad vitam aeternam rester l'arme au pied.

Bien entendu, il existe ici une vision optimiste qui tend à défendre l'idée selon laquelle la faible croissance démographique conjuguée à des départs en retraite massif de la génération 68 pourrait contribuer à régler, naturellement en quelques sortes, la question du chômage en Europe. C'est oublier que les rythmes démographiques des Etats européens sont divergents : peut-on prévoir une tendance économique unique en France où le taux de fécondité avoisine celui requis pour le renouvellement des générations et en Allemagne où il est proche de 1 et où les études prévoient que toutes choses égales par ailleurs la population allemande pourrait passer de 80 millions aujourd'hui à 50 millions en 2050 ? D'ailleurs, quand bien même on émettrait l'hypothèse d'un règlement du problème du chômage par les retraites, combien d'années et combien de millions de nouveaux retraités par an faudra-t-il pour éponger les 5 millions de chômeurs français, sachant que le ratio de remplacement n'est évidemment pas de 1 retraité pour une recrue ? Ou, pour poser la même question autrement, combien d'années seront nécessaires avant de voir le taux de chômage redescendre à des niveaux acceptables ? Pour paraphraser la célèbre phrase du général de Gaulle sur la guerre, on pourrait rappeler que pas un siècle ne s'est passé sans qu'il n'ait eu la visite des révoltes sociales ou des révolutions. Celles-ci puisent systématiquement leurs sources dans l'inaction des gouvernements face à une misère grandissante. Il est donc à craindre que les mêmes causes finissent, hélas, par produire les mêmes effets ...

## **2) Scénario 2 : mettre en place une vraie FED européenne**

Economiquement, l'argument est certes de taille : on reprendrait la démarche de LINDHAL et on irait jusqu'au bout de son raisonnement en élargissant les pouvoirs de la BCE pour en faire une vraie réserve fédérale à l'américaine. Cela permettrait enfin d'avoir une sorte de complétude institutionnelle susceptible de surmonter l'aspect bancal actuel. Pour séduisante qu'elle soit, cette solution a toutes les chances de rester théoriques. En effet, la logique d'une réserve fédérale est de constituer une sorte de pouvoir monétaire qui vient s'ajouter aux autres pouvoirs identifiés par la science politique, à savoir le pouvoir étatique. En découlerait alors une théorie de la séparation des pouvoirs où, selon Montesquieu, le pouvoir arrêterait le pouvoir. En réalité, dans la configuration actuelle ou n'existe qu'un pouvoir monétaire européen, la création d'une FED entraînerait l'aggravation du problème que l'on souhaiterait résoudre, à savoir qu'on parachèverait l'unification monétaire ultime, en délaissant inchangés les autres pouvoirs, politique notamment, renforçant ainsi l'omnipotence du monétaire sur tout le reste du champ social. Si déjà en l'état actuel des choses, la BCE apparaît comme seul pouvoir européen digne de ce nom, la logique globale – et non plus seulement économique – voudrait que l'on s'attèle à faire monter en puissance les autres pouvoirs européens, autrement dit amorcer l'édification d'une union politique européenne qui viendrait faire face à la BCE. Une fois un tel pouvoir fédéral établi, l'on pourrait alors, comme l'exprimait naguère Mao Zedong, « marcher sur ses deux jambes ». Toutefois, il ne faudrait pas paraître tomber dans ce que l'on dénonce à savoir faire fi de la réalité. Il y a en effet une certaine contradiction entre un tel scénario et le non massivement exprimé par les Français relativement à la constitution européenne. Avec ce choix, les Français ont clairement dit qu'ils ne voulaient pas d'extension de la logique fédérale dans les autres domaines. Mais ce faisant, la situation actuelle est la pire : elle garde intact le pouvoir de la BCE en refusant la création d'un autre pouvoir politique qui l'arrêterait. La question est désormais de savoir si, en refusant ce pas considérable vers une unification politique, les Français<sup>16</sup> n'ont pas également remis en cause le fédéralisme européen et donc l'euro. Si une sortie par le haut – vers plus de fédéralisme – a été refusée, peut-être alors faudrait-il en prendre acte et penser une sortie par le bas, par le biais d'un retour aux monnaies nationales ?

### **3) Scénario 3 : une sortie progressive de l'euro**

C'est, à ce stade, la seule hypothèse qui permettrait d'éviter la crise générale du système et ses redoutables conséquences sur le champ politique et social. L'idée sous-jacente à la construction communautaire en général c'est, en quelques sortes, de vouloir collectivement ne plus vouloir. Les textes des traités européens sont à cet égard emblématiques : l'union monétaire a été entouré d'un grand nombre d'interdits et de recommandations et rarement de réel volontarisme politique en la matière. Une monnaie et ce qui en est fait sont toujours le reflet d'une ambition nationale. Peut-on sérieusement envisager le dollar sans le pays et les institutions qu'il y a derrière ? Sans la culture, sans la langue, sans cette volonté de puissance qui irradie chaque aspérité du pouvoir américain ? Une monnaie n'est, dans cette optique, qu'un instrument au service d'une finalité sinon nationale du moins collective. Or l'euro est victime des divergences d'appréhension de la monnaie. Les monnaies nationales, outre le fait d'être des instruments d'échanges comme l'est l'euro, représentaient également le miroir des préférences nationales en matière monétaires et financières. Ses préférences sont forgées par l'Histoire formée, en l'espèce d'une sédimentation d'expériences heureuses ou malheureuses qui a intégré l'identité monétaire d'un pays dans l'identité nationale elle-même. Les dernières

---

<sup>16</sup> Il faut noter que l'on parle des Français exclusivement car un référendum a été effectivement organisé en France. Dans les autres pays européens à l'instar de l'Italie ou de l'Allemagne, la ratification du traité constitutionnel européen s'est faite par la voie parlementaire, privant ces peuples de leur expression souveraine. A noter que dans ces pays, le non au traité était, selon les sondages, donné largement vainqueur.

années d'existence des monnaies européennes ont montré à quel point la question de l'inflation (c'est-à-dire in fine la valeur de la monnaie) était si différente entre la France et l'Allemagne par exemple. Il en est de même du taux d'intérêt (qui est le prix de l'argent). Et si, in extremis, la France a pesé de tout son poids pour que les pays du sud de l'Europe fassent partie du premier convoi de l'union monétaire c'est bien parce qu'elle recherchait implicitement de futurs alliés qui l'épaulerait dans les grandes décisions affectant la monnaie unique et sa valeur. Ce qui fut vain au final, tant l'euro n'est pas l'instrument des Etats (comme l'avaient les économistes scandinaves des années 20 WICKSEL et LINDHAL) mais l'instrument d'une banque centrale apatride et totalement déconnectée des réalités nationales.

La raison voudrait donc qu'on aille jusqu'au bout de la logique amorcée le 29 mai 2005 en rétablissant, en même temps que l'autorité des pouvoirs nationaux, un pouvoir monétaire national. Le rétablissement du franc permettrait de résoudre les contradictions et de mettre en adéquation la conception monétaire avec la valeur de la monnaie. Signe des temps, une telle issue est désormais sérieusement envisagée par les marchés financiers eux-mêmes. Aussi incroyable que cela puisse paraître pour qui a vécu le récent black-out autour de cette question, des journaux comme le *Wall Street Journal*<sup>17</sup> ou *The Economist* ont produit nombre d'articles sur cette question. Plus spectaculaire encore – les médias français étant souvent plus dogmatiques – la presse française n'hésite pas à publier des papiers évoquant une possible sortie de l'euro. Dans le monde du mardi 21 juin 2005 dans la rubrique économique, dans un encadré marqué « après l'union monétaire » (tout un symbole), un billet intitulé « Malédiction sur l'Euroland ? » souligne, sous la plume de Gérard Moatti, que « le choc des non français et néerlandais au traité constitutionnel a fait naître, pour la première fois, des doutes sur la longévité et l'irréversibilité de l'euro. Des ministres italiens ont même parlé de réintroduire la lire dans la péninsule ». Le Point n°1709 du 16 juin 2005 va même plus loin en titrant « Faut-il brûler l'euro ? ». Inimaginable il y a encore quelques mois, la question du rétablissement de la monnaie nationale est aujourd'hui sur toutes les lèvres et est abordée sans complexes dans tous les dîners en ville.

Les détracteurs d'une telle solution mettent en avant sa complexité et surtout son coût. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit en général des mêmes personnes qui, lors du passage à l'euro avait minimisé et la complexité et le coût. Pourquoi le changement de monnaie serait-il donc plus coûteux dans un sens que dans l'autre ? D'autant que, dans le sens monnaie nationale – euro, il y avait l'épée de Damoclès de la viabilité de celui-ci. La pérennité d'une monnaie nouvelle interroge naturellement beaucoup plus que celle d'une monnaie qui a plusieurs siècles d'existence ... Si un basculement vers le franc devenait effectif, l'euro ne sera considéré que comme un épiphénomène dans l'histoire monétaire nationale, comme le fut, *a posteriori*, l'union latine.

A l'évidence, cette solution de rétablissement du franc français ne signifie rien si elle ne s'accompagne pas d'une résurrection de la Politique, d'un grand dessein national dont la monnaie ne serait que l'un des instruments. Si on adopte la même logique au niveau national qu'au niveau européen, celle de la non volonté généralisée, une monnaie, fut-elle nationale, n'apporterait rien de radicalement nouveau ... De ce fait, le véritable problème n'est monétaire mais politique.

---

<sup>17</sup> Cf. article traduit dans le Courrier international n°762 du 9 au 15 juin 2005 intitulé « L'éclatement de la zone euro n'est plus tabou ».

## Conclusion

La théorie économique, les apports d'autres disciplines ainsi que, dans une moindre mesure, les faits stylisés apportent des éléments cruciaux en faveur de la causalité entre l'apparition d'une zone monétaire optimale, c'est-à-dire d'une zone géographique à monnaie unique, et ex ante, l'apparition d'une cohésion collective dont la nation est le parachèvement. La simultanéité constatée au cours de l'Histoire devient, par les divers canaux théoriques et empiriques que cette contribution s'est efforcée de restituer, un lien de causalité. Indécelable par la science économique moderne qui récuse tout recours à des grilles de lecture et d'analyse qui soient pluridisciplinaires, ce lien causal apparaît clairement lorsque l'on multiplie les capacités explicatives de l'économie par d'autres sciences de l'Homme. Cela tient à la nature même, à l'essence même du phénomène monétaire. A juste titre, la science économique étudie les aspects matériels et quantifiables de celui-ci, mais ne s'intéresse nullement à son processus d'apparition et de généralisation. Or ce processus est fondamental pour mettre en exergue la véritable origine des unions monétaires entre zones. Car si l'économie étudie la monnaie, elle étudie aussi, selon le mot de Leroy-Beaulieu, « le rapport que l'Homme entretient avec la monnaie ». Autrement dit, le principal objet d'étude ici est l'Homme dans le lien qu'il conjugue avec le concept monétaire. En ce sens, étudier la science politique ou l'Histoire revient toujours à étudier faire de l'économie par d'autres moyens.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aglietta M., Orléan A.** (éds.), *Souveraineté et Légitimité de la Monnaie*, cahiers « finance, éthique, confiance », AEF, Paris, 1995.
- Aglietta M., Orléan A.** (éds.), *La Monnaie Souveraine*, Odile Jacob, Paris, 1998
- Albertini et al.**, « L'idée de nation », *Annales de Philosophie Politique* n°8, Paris, 1969
- Alesina V. et Grilli V.**, « The European Central Bank : reshaping monetary politics in Europe », *CEPR Discussion Papers*, 563, juillet 1991
- Ardant P.**, *Institutions Politiques et Droit Constitutionnel*, LGDJ, 2000.
- Bean C.R.**, « Economic and Monetary Union in Europe », *Journal of Economic Perspectives* n°6 (automne 1992), pp.31-52
- Beaud O.**, « Fédéralisme et Souveraineté : note pour une théorie constitutionnelle de la fédération », *Revue de Droit Public*, 1998, pp. 83-102
- Bénassy A. et Pisany-Ferry J.**, 1994, « Indépendance de la banque centrale et politique budgétaire », *Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales*, Document de travail n°2.
- Bloch M. et Parry J.**, *Money and the morality of exchange*, Cambridge University Press, 1989
- Chantebout B.**, *Droit Constitutionnel et Science Politique*, Armand Colin, Paris, août 2000.
- Dehay E.**, « La justification ordo-libérale de l'indépendance des banques centrales », *Revue Française d'Economie*, X, 1, 1995.

- De Grauwe P.**, « The Theory of Optimum Currency Areas : a Critic », dans *An Open Macroeconomics Reader*, ed Ugur, 1992.
- Dévoluy M.**, *L'Europe Monétaire*, Hachette Supérieur, 1999.
- Frankel et Rockett**, « Economic chocks and fiscal policies », *Journal of Political Economy*, déc.1988, pp.123-146
- Goodhart C. et Smith S.**, « Macro-stabilization and shock absorption », *European Economy* n°5, 1993.
- Ingram J.C.**, « Financial Integration and Optimum Currency Areas », *AER*, mars 1962.
- Johnson H.G.**, « Further Essays in Monetary Theory », *Harvard University Press*, 1970
- Kennen B.**, « Product diversity and optimum currency areas », *AER*, 1961
- Lindhal E.**, The Rate of Interest and Price Level, in *Studies in the Theory of Money and Capital*, pp.139-268, Ed. George Allen & Unwin, Londres 1939.
- Llau P.**, « La coordination des dépenses publiques d'allocation et de redistribution face au fédéralisme budgétaire en UEM », *Revue d'Economie Financière*, n°45, janvier 1998
- List F.**, *Système National d'Economie Politique*, Gallimard, 1999
- Malamoud C.**, « Finance et Croyance », *Revue d'Economie Financière*, hors série, septembre 1991.
- Masson P.R. et Mark P.T.**, 1993, « Fiscal Policy with common currency areas », *Journal of Common Market Studies*
- Messiha J.**, « Zone Monétaire Optimale : une perspective démographique », document de travail MODEM, 01/99.
- Messiha J.**, « Union européenne et fédération américaine : quelles politiques économiques ? », *Annales Universitaires de Metz-Nancy*, avril 2001.
- Messiha J.**, *La Politique Economique Face à la Supranationalité*, Editions F.-X. de Guibert, à paraître 3<sup>ème</sup> Trimestre 2001.
- McKinnon R.**, « Optimum Currency Areas », *American Economic Review*, septembre 1963
- Modigliani A. et Modigliani F.**, 1987, « The Federal Deficit and Public Attitudes », *Public Opinion Quaterly*, vol.51, p.459/480
- Mundell R.A.**, « The Theory of Optimum Currency Areas », *American Economic Review* n°51, (septembre 1961), pp.717-725
- Orléan A.**, « Sur le rôle respectif de la confiance et de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand », *Revue du Mauss*, n°4, 1994
- Orléan A.**, « Réflexion sur la notion de légitimité monétaire, l'apport de George Simmel », in **Baldner J.-M. et Gillard L.**, *Simmel et les normes sociales*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 19-34.
- Rigaudière A.**, 1993, « L'invention de la souveraineté », *Pouvoirs*, n°67, p.5/20
- Sachs J., Sala-i-Martin O.**, « Federal Fiscal Policy and Optimum Currency Areas », *Harvard University Press*, 1989
- Scialom L.**, 1991, « Monnaie et banque centrale en Europe », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Paris X
- SGDN**, *l'Etat-nation et son Avenir*, La Documentation Française, 1995
- Simmel G.**, *Philosophie de l'Argent*, Paris, PUF, 1987.

**Speithman D. & Steiger O.**, « The Four Achilles' Heels of the Eurosystem », in *International Journal of Political Economy*, vol. 34, n°2, été 2005, pp. 46-68

**Thiévaud J.-M.**, « Argent et Matière », in *L'Inactuel*, Calmann-Lévy, 1984

**Thiévaud J.-M.**, « Monnaie universelle, unique, unitaire, cosmopolite, internationale ... petite anthologie de quelques siècles de projets monétaires entre utopie et réalité », in *Revue d'Economie Financière* n°36, juin 1996

**Todd E.**, *L'Illusion Economique*, Gallimard, 1999

**Touraine A.**, 1994, « La crise de l'Etat-nation », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol.1, n°3, p.341/349

**Tower E. et Willet T.**, « The Theory of Optimum Currency Areas and Exchange Rate Flexibility », *Princeton Special Papers in International Economics* n°11, International Finance Section, Dpt. Of Economics, Princeton University, mai 1976

**Walsh Cliff** (with contributions by Jeff Petchey), 1993, « Fiscal federalism: An overview of issues and a discussion of their relevance to the European Community », *European Economy, Reports and Studies* n°5, p.27/62

**Wicksell K.**, "The Scandinavian Monetary System after the War", in Knut Wicksell: Selected essays, vol. 2, éd. Bo Sandelin, 71-80, London and New York, 1997.

**Zelizer V.A.**, *The Social Meaning of Money*, BasicBooks, 1994